

COMPTE-RENDU DETAILLE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2026

Nombre de membres en exercice : 13
Présents et représentés : 11

L'an deux mil vingt-six le 24 février à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 19/02/2026, et sous sa présidence.

Présents : Michel MERMIN, Maire, Philippe SAUTIER, Virginie MOURIER, Rémi LAFOND, Anne EYCHENNE, adjoints, Raffaele SIBIO, Cécile DUPARC, Vincent RONAT, Florian CHAYS, Philipp FURHMANN et Céline TARDY, conseillers.

Absents : Stéphanie BOURNHONNET et Jonathan DUPARC

A été nommé secrétaire : Philippe SAUTIER

Le compte-rendu du 27 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

1. Vote des comptes de gestion et administratif 2025 du budget général de la commune et affectations des résultats :

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion et administratif du budget général de la commune. A l'unanimité, après la sortie de M. le Maire pour le vote du compte administratif, et après en avoir délibéré, le compte de gestion puis le compte administratif, en tout point concordant, et les affectations sont arrêtés comme suit.

Budget général – CFU 2025	
Section d'investissement	
Total des recettes	274 244.91 €
Total des dépenses	322 930.72 €
Résultats 2025	- 48 685.81 €
Résultats antérieurs	- 218 371.90 €
	-
Total	- 267 057.71 €
Section de fonctionnement	
Total des recettes	1 204 410.11 €
Total des dépenses	1 036 145.47 €
Résultats 2025	168 264,64 €
Résultats antérieurs	302 477.88 €
Total	470 742.52 €
Total global	203 684.81 €

Affectation des résultats dans le budget primitif 2026 de la commune :

- Section de fonctionnement – recettes : 002 : 203 684,81 €
- Section d'investissement – recettes : 1068 : 267 057.71 €
- Section d'investissement – dépenses : 001 : - 267 057.71 €

2. Vote des taux des taxes communales pour l'année 2026 :

M. le Maire propose, à l'assemblée, de procéder au vote des taxes communales.
Le conseil municipal, à l'unanimité, maintient les taux des taxes communales pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe foncière bâti : 22.23 %
- Taxe foncière non-bâti : 44,02 %,
- Taxe d'habitation : 12,69 %

3. Vote du Budget primitif 2026 :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2026 de la Commune.
A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le budget primitif est arrêté comme suit :

Budget général	
Section d'investissement	
Total des recettes	1 329 284,81 €
Total des dépenses	1 329 284.81 €
Section de fonctionnement	
Total des recettes	891 857.71 €
Total des dépenses	891 857.71 €

4. Vote des subventions :

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions déposées en mairie. Il rappelle les deux catégories créées en 2025 : les clubs sportifs labellisés par la Communauté de Communes du Genevois et les associations habituelles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, il est décidé d'octroyer :

- 45 € / adhérents de la commune aux clubs labellisés, soit :

Club	Adhérents	Montant
SOS GO Orientation	4	180 €
Basket Club	4	180 €
Club de rugby	4	180 €
GYM Club	3	135 €
ASJ 74	7	315 €
Ski Club	26	1 170 €
Handball	3	135 €
Alliance Genevois Judo	5	225 €
Fighting Training Center (boxe)	1	45 €
Vélo club	2	90 €
Volley Viry	4	180 €
TOTAL	63	2 835 €

- De retenir les associations suivantes :

Associations	Montants
M.J.C. du Vuache	9 642 €
Amicales Les Ombelles	150 €
Fédération sportive Val des Usses	150 €
ALFAA	150 €
Protection civile	150 €
Bibliothèque de Vers	150 €
Jeunes agriculteurs du Genevois	150 €
OCCE	400 €

5. Fongibilité des crédits

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le passage à la M57 a supprimé la possibilité d'inscrire des dépenses imprévues. Cela est remplacé par une procédure appelée la fongibilité des crédits.

Ainsi, le Conseil Municipal peut autoriser Monsieur le Maire à effectuer des virements de crédits budgétaires entre les chapitres de dépenses dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder la délégation de virements de crédits dans le cadre de la fongibilité des crédits.

6. Personnel communal – Création d'un poste d'attaché principal

M. le Maire rappelle que la secrétaire générale de mairie occupe un poste d'attaché.

Il explique que cet agent peut prétendre à un avancement de grade au titre d'attaché principal dans le cadre de ses fonctions.

Le conseil municipal, à l'unanimité, propose de modifier le poste comme suit au 1^{er} avril 2026 :

- Suppression d'un poste d'attaché à temps complet
- Création d'un poste d'attaché principal à temps complet

7. Complexe sportif – Convention de mise à disposition de la secrétaire

M. le Maire rappelle que le secrétariat du SIVU du Complexe Sportif du Vuache est assuré par Sabine FOL, secrétaire générale de la commune de Jonzier-Epagny. Il est proposé de la mettre à disposition du SIVU du Complexe Sportif du Vuache à compter du 1^{er} mars 2026 et ce pour un temps de travail de 10 heures par an. L'assemblée, à l'unanimité, approuve cette proposition.

8. Complexe sportif – Convention de mise à disposition de l'agent technique

M. le Maire rappelle que l'entretien des deux terrains synthétiques du SIVU du Complexe Sportif du Vuache est assuré par l'employé technique de la commune de Jonzier-Epagny. Il précise également la mise à disposition d'un tracteur par la commune de Jonzier-Epagny, seule commune à être équipée d'un engin adéquat pour ce type de travaux

Il est ainsi proposé de mettre à disposition du SIVU du Complexe Sportif du Vuache, à compter du 1^{er} mars 2026, l'employé technique et le tracteur. La Commune de Jonzier-Epagny refacturera au SIVU du complexe Sportif :

- l'utilisation du tracteur : forfait de 12.20 €/heure.
- les heures effectuées par l'agent technique selon son salaire brut et les charges patronales de l'année.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention telle que présentée ci-dessus.

9. Projet de sécurisation du hameau des Baraques - subvention amendes de police :

L'assemblée, à l'unanimité, décide de solliciter, dans le cadre de la sécurisation du hameau des Baraques une subvention de 25 155.34 € au titre du produit des amendes de police dont le coût total des travaux s'élève à 83 851.14 € HT.

10. DIVERS

Urbanisme :

OAP Green City – permis d'aménager :

M. le Maire explique, que dans le cadre du projet de l'OAP du centre bourg, le permis d'aménager a été déposé par la société Green City. Ce projet de lotissement de 11 lots à bâtir comprend :

- Un bâtiment de 18 logements sociaux (4 en accession sociale et 14 en locatif). Le choix de l'opérateur social devra être défini.
- Deux bâtiments collectifs de 22 logements chacun
- Terrain à bâtir de 10 maisons individuelles
- 145 places de stationnement pour les bâtiments : 101 places extérieures et 44 places intérieures soit 2,3 places/logement.

L'assemblée, à l'unanimité, valide le permis d'aménager tel que présenté.

Etude des dossiers :

Certificats d'urbanisme :

Me BOREY : Vente propriétés CHAIZY - parcelles A 91, B 104 et B 105 – Vigny – avis favorable.

Déclarations préalables :

RONAT Vincent : construction d'un carport – 73 Route de la Crapière – avis favorable.

BEUGNON Manli : construction d'un spa de nage – 169 Route du Long Perrier – avis favorable

MAGNIN Patrick : construction d'une terrasse, dalle béton sur piliers - 215 Route du Champ à la Moine - avis favorable

GALANT Loïc : pose d'une pergola – 36 Impasse du Vieux Réservoir – avis favorable

HUMBERT Florian : pose de panneaux solaires – Route de Vigny – avis favorable

MATTHIAS Pierre : construction de deux murs de soutènement, d'une clôture et d'un portillon – 144 Route du Devin - avis favorable

Permis de construire :

CHEVAU Louis et PHILIPPE Annabelle : Construction d'une maison individuelle – Route du Mont - Epagny – parcelles A 947 et 1057 - avis favorable sous réserve de la décision du service instructeur.

Modification de permis de construire :

SAUZEAU Samuel : Modification et simplification du toit, augmentation des surfaces enherbées – Route du Mont - Epagny – avis favorable.

Personnel communal : Il sera compliqué de recruter l'agent technique pluricommunal au 1^{er} avril 2026 compte tenu du faible nombre de candidatures reçues à ce jour.

Travaux :

Chemin de Fontanille : des barrières seront installées courant mars afin de limiter l'accès de ce chemin aux piétons et aux vélos.

Croix d'Epagny : elle sera posée courant mars.

Affichage : projet de pose d'un grillage pour que les différentes associations puissent mettre leur banderole.

Râtelier vélos : un emplacement sera aménagé, en face du portail de l'école, pour les vélos des scolaires courant mars.

Elagage : Le devis proposé par l'entreprise DUPARC et Fils pour l'élagage des arbres à la Goutte d'Or et autour de l'Eglise a été accepté pour un montant de 700 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Le Maire
M. MERMIN

Le secrétaire de séance